

S.P.A.N.C
Service Public d'Assainissement Non Collectif

DEMANDE DE CONTRÔLE DE BONNE EXECUSION
D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF (ANC)
INSTALLATION NEUVE OU REHABILITEE

CADRE RESERVE AU S.P.A.N.C

Dossier reçu au SPANC le :
N° de dossier SPANC :
Nature du projet : Permis de construire/ Permis d'aménager/Déclaration Préalable
 Réhabilitation

COORDONNEES DU PROPRIETAIRE

TITRE : Monsieur ; Madame

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune

TEL : Mail :

ADRESSE DE L'HABITATION A CONTRÔLER

REFERENCES CADASTRALES :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune

COORDONNES DE L'ENTREPRENEUR/INSTALLATEUR	
RAISON SOCIALE :	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
.....	
Code Postal :	Commune
TEL :	Mail :

Le propriétaire doit veiller à :

- Prévenir le SPANC au moins 10 jours ouvrés avant la réalisation des travaux,
- Ne pas procéder au remblaiement des ouvrages avant le contrôle du SPANC ou de l'entreprise mandatée par le SPANC, tout dispositif ne pouvant être vérifié sera considéré comme non conforme.

DECLARATION DU DEMANDEUR

Je confirme avoir pris connaissance des conditions financières du contrôle :

PAIEMENT A FOURNIR AVEC LE PRESENT FORMULAIRE

PRESTATION	RENSEIGNEMENTS DELIVRES	COUT 2019 * (HT)
Contrôle de bonne exécution	Vérification de la conformité des travaux avec le projet d'ANC validé en conception	220.67 €
Contre visite	• Visite permettant de constater la mise en conformité d'anomalies soulignées lors de la visite précédente	140 € HT
Surcoût facturé en cas d'absence à un rendez-vous programmé	• Impossibilité d'effectuer le contrôle : absence au premier RDV, ouvrage inaccessible,...	75 € HT

*Tarifs actualisables chaque année – (TVA 10%)

Je certifie :

- Que les travaux d'installation d'un dispositif d'ANC sur ma propriété, ayant fait l'objet d'un avis de conception favorable du SPANC en date du _____, seront achevés le :
- Que ces travaux seront réalisés, conformément à la réglementation en vigueur et aux dispositions fixées par le SPANC.
- Que les différents éléments du dispositif ne seront pas recouverts avant la visite du SPANC.
- Que les références des différents appareils seront apparentes et les tampons de visite des fosses, dégraisseurs et différents regards seront au niveau du sol fini.
- Avoir pris connaissance que l'installation sera jugée non conforme si elle ne respecte pas en tout point le dossier de conception de l'installation d'ANC validé par le SPANC (emplacement, dimensionnement, type de filière, sortie des eaux usées... doivent être identiques au projet de conception).

Je m'engage à :

- Payer le coût du contrôle et les éventuels coûts supplémentaires, **auprès de la CARPF**,
- Entretien mon installation conformément aux recommandations du constructeur et celles en vigueur, notamment à procéder à la vidange périodique de la fosse par un professionnel agréé.

DATE :

SIGNATURE :